

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation :
31 août 2023

Date d'affichage
31 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU Conseillers.

Etait absent excusé : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON
Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°71/2023 : **CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE VESTAIRES TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE / BLOC SANITAIRE SELL'PARC**

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre : Régir les relations entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage signataires, dans le cadre d'une opération qui consiste en la réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc sur le secteur 1AUL du futur PLU pour le compte de la commune de La Selle-en-Luitré.

***Une tranche ferme** est proposée pour les phases suivantes :

ESQ/APS
APD

Pour le montant de **8 151.00 € HT**

***Une tranche optionnelle** sera possible pour les phases suivantes :

PRO/DCE
ACT
VISAS/EXE
DET
AOR

Pour le montant de **18 449.00 € HT**

***Elaboration du Permis de construire :**

Pour le montant de **2 400.00 € HT**

Un cahier des charges sera édité et proposé à l'entreprise Sport Initiatives ZA La Belle Croix 72510 REQUEIL.

L'objectif de la tranche ferme est d'étudier toutes les solutions alternatives pour réaliser des vestiaires simples, fonctionnels à un coût raisonnable.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**RETIENT** l'entreprise Sports Initiatives, ingénierie du Sport, ZA la belle croix 2 72510 REQUEIL pour la mission de maîtrise d'œuvre des vestiaires du terrain de football,

-**VALIDE** la tranche ferme,

A NOTER : la tranche optionnelle et l'élaboration du permis de construire seront éventuellement saisies ultérieurement par délibération,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

